



Les Maraîchers de la Coudraie

Jardin de Cocagne

271, route de Guengat - 29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.95.09.67 – mail : animlacoudraie@gmail.com



Adhésion annuelle et contrat d'abonnement 2020/2021

NOM : Prénom

Adresse

Code postal..... Ville.....

Tél..... E-mail.....

1 - J'adhère à l'association des Maraîchers de la Coudraie

J'adhère aux Jardins de Cocagne dont les Maraîchers de la Coudraie font parti en tant que structure d'insertion par l'emploi. La cotisation annuelle 2020 aux Jardins de Cocagne est de 15 € (4,50 € pour les Maraîchers de la Coudraie et 10,50 € pour le Réseau Cocagne).

Je règle mon adhésion par chèque Je règle mon adhésion par prélèvement

Abonnement au panier hebdomadaire (49 paniers sur 52 semaines)

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **40,90 €** Soit un montant annuel de **490,00 €** Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **65,40 €** Soit un montant annuel de **784,00 €**

Abonnement au panier bimensuel (24 paniers sur 52 semaines)

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **20,00 €** Soit un montant annuel de **240,00 €** Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **32,00 €** Soit un montant annuel de **384,00 €**

Rappel des grands points : abonnement et adhésion sont renouvelés tacitement à date anniversaire du contrat. En cas de rupture du contrat un préavis d'un mois est demandé. Vous avez droit à trois périodes de suspension des paniers (en cas d'absences). Le paiement des mensualités est lissé sur l'année avec régularisation à date anniversaire du contrat (prise en compte des suspensions). Tout panier non récupéré est dû, sauf erreur de notre part.

3- Je choisis mes modalités de règlement (cocher les cases et compléter les espaces en pointillés)

Au comptant (En espèce ou par chèque à l'ordre des Maraîchers de la Coudraie)

Par prélèvements mensuels : sur 12 mensualités

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).
Un mandat de prélèvement SEPA me sera alors adressé pour signature.

4 – Je choisis la date à laquelle commencera mon abonnement (à valider par le bureau)

Je retirerai mon premier panier le soit la semaine n° Cette date sera le début du contrat d'abonnement.

5 – Je choisis un dépôt et un jour de retrait pour mon panier

Dépôts	Mardi	vendredi
La Coudraie - 271, route de Guengat (11h – 18h) + coffre extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MPT d'Ergué-Armel – 16, Av Georges Pompidou (16H*) – Coffre extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maison de retraite La Retraite - rue Verdelet (12h*) – Coffre extérieur.	<input type="checkbox"/>	
Z.A de Prat ar Rouz - avenue J. Le Viol (Terre Noire/OES) – (16h*, ferme à 19h).	<input type="checkbox"/>	
Z. I Kernevez (12h) - Dépôt société (12h*) <input type="checkbox"/> FH Industrie <input type="checkbox"/> Cegelec	<input type="checkbox"/>	
Centre Technique Ville de Quimper - rue Jules Verne – (12h*, ferme à 19h).	<input type="checkbox"/>	
Brin d'Avoine – Créach Gwen (16h*) – Coffre extérieur.		<input type="checkbox"/>
Plonéis – (16h*) – Coffre extérieur.		<input type="checkbox"/>

* Horaires de livraisons.

6 – Je date et je signe

J'accepte les conditions générales d'adhésion

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à le

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

NOTRE ENGAGEMENT

Livraison des paniers : Chaque Mardi et Vendredi, les paniers sont livrés dans les dépôts et aux horaires fixés par l'association. Chaque adhérent s'engage à retirer son panier pendant ces périodes d'ouverture.

DEPOTS	JOURS	HORAIRES
A la ferme – La Coudraie	Mardi et vendredi	A partir de 11 h. Coffre extérieur après fermeture.
MPT Ergué Armel	Mardi et vendredi	A partir de 16 h. Coffre extérieur avec code.
La Retraite – Rue Verdelet	Mardi	A partir de 16h. Coffre extérieur à l'entrée du bâtiment.
Z.A de Prat ar Rouz - avenue J. Le Viol (Terre Noire)	Mardi	A partir de 16h. Ferme à 19h.
Centre Technique Ville Quimper – Rue Jules Verne	Mardi	A partir de 12h. Ferme à 19h.
Brin d'Avoine – Créac'h Gwen	Vendredi	A partir de 16 h. Coffre extérieur du côté des caddies.
Plonéis	Vendredi	A partir de 16 h. Coffre extérieur près entrée d'ULAMIR

Pour profiter au mieux de la fraîcheur de vos légumes, il est conseillé de récupérer le panier dans les 12h qui suivent la livraison.

Deux formules :

- **10 € pour un panier de 2/3 personnes**
- **16 € pour un panier de 4/5 personnes**

Les paniers sont composés de légumes de saison (4 types de légumes au minimum pour le petit panier et 6 minimum pour le grand), produits sur la ferme, sauf exception.

Les prix des légumes sont indexés sur ceux du marché et sont indiqués sur la « feuille de chou » hebdomadaire fournie avec le panier. L'association s'engage à maintenir une valeur du produit conforme au montant payé par les adhérents.

Le prix du panier peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

Fermeture et report des paniers :

L'association prévoit deux périodes de fermeture au cours de l'année civile :

- entre Noël et 1er de l'An
- 1 à 3 semaines au début du printemps (Mars/Avril)

Communication :

La « feuille de chou » hebdomadaire contient le contenu du panier de la semaine avec le prix des légumes, des informations sur les fruits et légumes cultivés (nutrition, histoire, recettes ...). Chaque mois, la feuille de chou s'étend sur la vie de l'association des Maraichers de la Coudraie, sur les activités des salariés et de la ferme, les pratiques culturelles et conseils pour votre potager.

VOTRE ENGAGEMENT

Les adhérents-consommateurs :

- L'adhérent s'engage pour l'achat d'un panier de légumes par semaine ou une semaine sur deux (hebdomadaire ou bimensuel).
- L'adhérent peut demander trois périodes de suspensions de panier par an, avec un délai de prévenance de 7 jours.
- Versement d'une cotisation annuelle de 15 € accompagné du bulletin d'adhésion (y compris en cas de renouvellement).
- Le contenant vide est à rapporter sur le lieu de dépôt la semaine suivante.

La cotisation annuelle :

- Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association. La durée de la cotisation s'entend pour une année (12 mois de date à date).
- Elle est renouvelable à date anniversaire de l'adhésion.
- Les adhérents-consommateurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de l'association.

Paiement des paniers :

Les paniers sont payables par avance soit :

- Par prélèvement mensuel (SEPA) ;
- Au comptant par chèque ou en espèces au démarrage de l'abonnement.

Paiement lissé : le montant annuel est calibré sur 49 semaines, aussi en fin d'adhésion, chaque adhérent reçoit un compte récapitulatif des paniers livrés/payés, pour ajustement le cas échéant. Sauf avis contraire, l'abonnement est renouvelé tacitement. Afin d'éviter toute interruption de livraison, le montant de la cotisation annuelle au Réseau Cocagne sera prélevée lors du renouvellement d'abonnement.

Paniers solidaires :

En cas de panier oublié pour une raison non imputable à l'association, nous nous autorisons à distribuer les légumes aux salariés en parcours d'insertion.